

Royale de Wetteren Coop-pal et Cie » 54, Koloniënstraat te Brussel, aangeboden en waarvan de samenstelling hierna wordt beschreven:

Bestanddeelen:	Gehalten:	Afwijkingen:
Nitroglycerine	11,5	± 0,50
Binitrotoluol	1,5	± 0,25
Cellulose	6,0	± 0,25
Ammoniacnitraat	59,5	± 1,00
Keukenzout	21,5	± 1,00
	100,0	

met als S.G.P. springstof worden gebruikt, met een hoogste lading van 800 grammen.

Uitgifte van dit besluit zal tot onderrichting worden afgeleverd aan N. V. « Poudrerie Royale de Wetteren Coop-pal et Cie » te Brussel, aan den H. Inspecteur Generaal der Mijnen, te Brussel, aan den H. Hoofdinspecteur der springstofen te Brussel en aan den H. Directeur van het Nationaal Mijninstituut te Pâturages en tot uitvoering aan de HH. Hoofdingenieurs-Directeurs der Mijnnarrondissementen.

Brussel, den 20 December 1935.

F. VAN ISACKER.

ARRÊTES SPÉCIAUX

Extraits d'arrêtés pris en 1935 concernant les Mines.

Arrêté royal du 6 mars 1935, donnant confirmation à la Société « Aktien Gesellschaft für Bergbau, Blei-und-Zink-fabrikation zu Stolberg und in Westfalen », à Aix-la-Chapelle, de la propriété de la partie de la concession de mines de fer dénommée « Hauset », située en territoire belge sur une étendue de 190 hectares.

Arrêté royal du 8 avril 1935, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Kessales et de la Concorde Réunion, à Jemeppe s/Meuse, et la Société anonyme des Charbonnages du Bonnier, à Grâce-Berleur; la première à céder une partie de la concession de « Kessales-Artistes et Concorde » d'une contenance de 67 hectares, 80 ares, 66 centiares; la seconde à acquérir cette partie et à la réunir à la concession du « Bonnier ».

Arrêté royal du 4 novembre 1935, rectifiant la liste des communes sous lesquelles s'étendent les concessions de « Bois-du-Luc, La Barette et Trivières » et de Maurage et Boussoit ».

Arrêté royal du 8 novembre 1935, rectifiant la liste des communes sous lesquelles s'étendent les concessions de « Strépy et Thieu » et de « Bray-Maurage et Boussoit ».

Arrêté royal du 12 novembre 1935, rectifiant la liste des communes sous lesquelles s'étendent les concessions de « Bois de Boussu-Sainte-Croix-Sainte-Claire » et de « Buisson ».

Arrêté royal du 23 décembre 1935, révoquant la concession de mines de houille de « Chaudin », octroyée par arrêté du 30 septembre 1829, et s'étendant sous les communes de Bonnevillie et de Sclayn.

Arrêté royal du 23 décembre 1935, révoquant la concession de mines de plomb et de pyrite de fer « Ligny », octroyée par arrêté royal du 14 novembre 1861, et s'étendant sous les communes de Ligny et de Tongrinne.

Arrêté royal du 23 décembre 1935, révoquant la concession de mines de houille de « Lonette », octroyée par arrêté royal du 2 novembre 1847, et s'étendant sous les communes de Fléron, Queue-du-Bois et Retinne.
